

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE
BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

28 novembre 2023

OBJET :

Régularisation de l'actif avec
réintégration d'un véhicule en vue
de sa cession

N° 2023-054

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Absents : 2
- Procurations : 1
- Votants : 18



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 060-216003103-20231206-2023_054-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	Isabelle Pellet
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

**OBJET : REGULARISATION DE L'ACTIF AVEC REINTEGRATION D'UN VEHICULE EN
VUE DE SA CESSION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2001-65 du 19 décembre 2001 relatif au service incendie et à l'intégration d'un véhicule à l'inventaire communal,

Vu la décision n°2023-16 du 24 août 2023 relative à la vente du véhicule Renault immatriculé ER-202-NP pour un montant de 800 €

Considérant que le conseil municipal a accepté en 2001 la donation par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hermes, du véhicule Renault Twingo immatriculé 817YH60 avec une valeur établie à 20 000 francs,

Considérant qu'en 2001, ce véhicule n'a pas été inscrit à l'actif de la commune,

Considérant que pour permettre de retracer comptablement cette vente et enregistrer la recette,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- CONSIDERE que le véhicule avait une valeur de 20 000 francs en 2001,
- SOLLICITE le comptable public du SGC de Beauvais de bien vouloir réintégrer au sein de l'actif de la commune ce véhicule en créditant le compte 1328 pour sa valeur d'origine soit 3 049€ et en débitant le compte 2182 pour le même montant afin de pouvoir retracer comptablement cette cession sous le numéro d'inventaire 2001-61551-1
- SOLLICITE le comptable public du SGC de Beauvais de comptabiliser les écritures de cession correspondantes

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Grégory Palandre

